

Du 16 septembre au
18 octobre 2020 inclus

**PARTICIPATION
DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE**



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une procédure de participation du public par voie électronique portant sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la MEL, et l'évaluation environnementale dont il fait l'objet*.

LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AURA LIEU DU 16 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2020 INCLUS.

Cette procédure est prévue par le Code de l'Environnement. Ouverte à tous, elle permet de prendre connaissance du projet de Plan Climat Air Energie Territorial voté par le Conseil métropolitain en décembre 2019, de l'évaluation de ses impacts prévisibles sur l'environnement, et d'émettre ses observations et propositions directement en ligne.

L'intégralité des documents constituant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, son évaluation environnementale, l'avis rendu par l'Autorité Environnementale, les avis recueillis auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France et du Président du Conseil Régional des Hauts-de-France sont consultables sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

<https://participation.lillemetropole.fr/processes/concertationplanclimatmel>

Chacun pourra également y déposer ses observations en ligne ou par mail à l'adresse **PCAET@lillemetropole.fr**.

La version « papier » du dossier est également consultable au siège de la MEL 2, boulevard des Cités Unies 59040 Lille Cedex aux jours et heures d'ouvertures habituels.

La personne publique responsable du projet est la MEL. Toute information relative au projet de PCAET peut être demandée auprès de la direction « Transitions Energie Climat » au numéro de téléphone suivant : 03.59.00.18.66.

À l'issue de la procédure, le Conseil de la métropole européenne de Lille se prononcera par délibération sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier et des observations du public.

Au plus tard à la date de la publication de cette décision, la MEL rendra publics par voie électronique :

- la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- le recueil des observations et propositions déposées par voie électronique,
- les motifs de sa décision.

L'ensemble de ces informations seront consultables sur le site internet dédié à la procédure, à l'adresse indiquée ci-dessus, pour une durée minimale de trois mois à compter de leur mise en ligne.

Pour le Président de la Métropole Européenne de Lille,
La Vice-Présidente Déléguée,